

Pour le Conseil des ministres du mercredi 22 mai 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (partie A et D) :

PARTIE A

Sur la proposition du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie portant application de l'accord signé à Bruxelles le 19 avril 2013 entre l'Union européenne et la République d'Arménie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier.

Sur la proposition du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire :

- Ordonnance portant simplification de la procédure d'élaboration et de révision des schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

PARTIE D - RÉSULTATS

Point présenté par :

- la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
 - le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement
- Politique de la ville.